

# Historique de la Trame verte et bleue



# Bref historique de la Trame verte et bleue

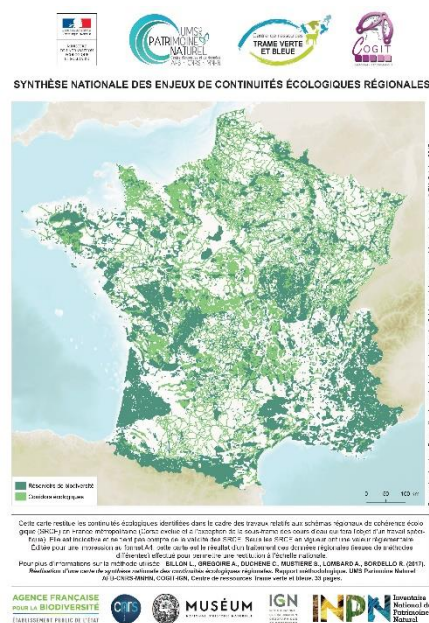
Au cours des dernières décennies, des stratégies destinées à mieux conjuguer ville, nature et agriculture sont apparues à travers le monde. Pour contrer les menaces croissantes auxquelles font face les écosystèmes et la biodiversité, deux grands modèles ont été développés : la ceinture verte et la trame verte et bleue. La ceinture verte est principalement destinée à freiner l'étalement urbain. La trame verte et bleue vise à enrayer la perte de biodiversité et des écosystèmes par la mise en réseau des milieux naturels. Elle est issue des travaux pour le Sommet de la Terre de Rio (1992) et du projet de réseau écologique paneuropéen du Conseil de l'Europe.

Les ceintures vertes ont été mises en place dans plusieurs métropoles nord-américaines et européennes, soit : Londres (1938), Ottawa (1950), Portland (1979), Francfort (1991), Sao Paulo (1994) et Toronto (2005). Le but premier était de protéger un anneau de verdure au pourtour de zones urbaines susceptibles d'expansion.

Les trames vertes et bleues se sont développées en réponse aux changements climatiques et à la fragmentation des milieux naturels. Elles permettent non seulement de protéger la biodiversité et la connectivité des habitats, mais aussi de rétablir de manière plus large les écosystèmes afin qu'ils enrichissent graduellement leurs fonctions écologiques si utiles aux humains.

Le concept de trame verte et bleue réserve une place importante au contact avec la nature. Les bénéfices associés à la fréquentation des milieux naturels par les êtres humains ont été démontrés à maintes reprises. En permettant aux citoyens d'accéder aux milieux naturels, les villes offrent une infrastructure verte qui contribue à la santé physique et mentale ainsi qu'à l'adoption d'un mode de vie sain et actif.

En France, la trame verte et bleue est devenue une réalité juridique depuis 2007. Ainsi, elle constitue un grand projet national afin de structurer un réseau de continuités écologiques composées de réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques. Cela permet d'assurer la survie de la biodiversité et la continuation des services écosystémiques, lesquels sont bénéfiques à l'humain, mais aussi nécessaires au maintien de l'équilibre dont dépend l'intégrité des milieux naturels.



<https://inpn.mnhn.fr/programme/trame-verte-et-bleue/carte-nationale>

# 1. Bruxelles-Belgique

Avec ses parcs, jardins privés, bois, terrains de sports, cimetières, sans oublier la forêt de Soignes, la Région de Bruxelles-Capitale totalise quelque 8 500 hectares. Selon que l'on habite en périphérie ou au centre-ville, la réalité quotidienne glisse du vert au gris. Ici ou là, les besoins en espaces verts sont donc très variés.

À Bruxelles, l'aménagement des espaces naturels s'inscrit dans le cadre d'un plan de maillage vert et bleu qui vise à connecter entre eux les milieux aquatiques, les milieux humides et les espaces verts. Le plan, composé de zones noyaux et de corridors, considère tous les types de milieux favorables : abords de voies ferrées, boisés, cours d'eau et lacs, parcs, friches urbaines, rues plantées d'arbres, bâtiments, espaces récréatifs, etc. Dans bien des cas, les corridors verts sont multifonctionnels et permettent la pratique de loisirs comme le vélo ou la marche. Par ailleurs, la capitale belge souhaite restaurer plusieurs cours d'eau enfouis.

Par le développement de ces mailles vertes et bleues, la Région de Bruxelles-Capitale veut assurer à chaque habitant la possibilité de trouver, à proximité de chez lui ou de son lieu de travail, un espace vert qui répond à sa demande : repos, ressourcement, calme, espace de jeu, espace de rencontre, promenade, besoin de verdure et envie de découvrir la nature. Le concept de maillage vert et bleu est intégré au Plan régional de développement de Bruxelles – l'équivalent d'un schéma d'aménagement et de développement – et fait également partie du Plan régional d'affectation du sol adopté en 2001.



## 1.1.1.1 Cartes « Cadre de vie » du projet de PRDD : priorités du maillage vert

Source : Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, 2013 (voir <http://www.prdd.be/les-cartes-du-prdd>) via : <https://environnement.brussels/lenvironnement-etat-des-lieux/en-detail/espaces-verts-et-biodiversite/focus-le-maillage-vert-0>

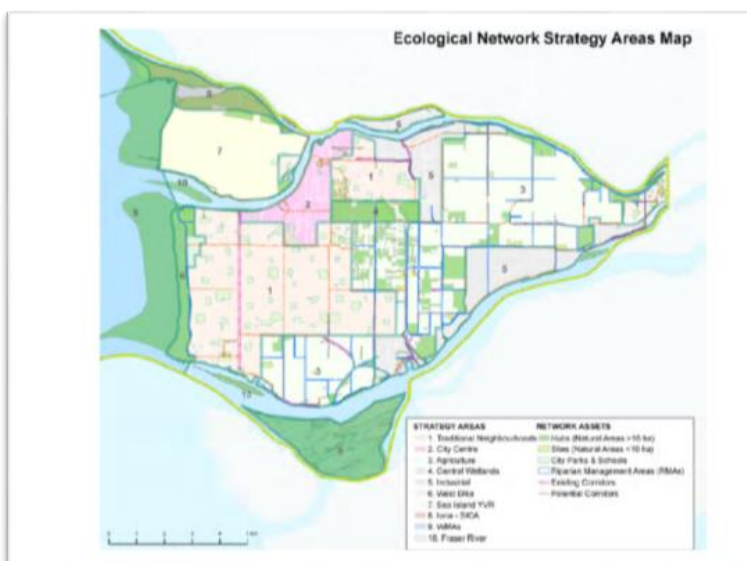
## 2. Richmond, Colombie-Britannique

Située au cœur de la région métropolitaine de Vancouver, la ville de Richmond est composée d'une quinzaine d'îles à l'embouchure du fleuve Fraser, dont la plus grande et la plus peuplée est Lulu Island. D'une superficie totale de 130 kilomètres carrés, l'île consacre plus d'un tiers de son territoire à l'agriculture. Le concept de réseau écologique (un concept équivalent à celui de la trame verte et bleue) a été introduit dans le 2041 Official Community Plan en réponse aux défis d'urbanisation, d'accroissement de la population et de changements climatiques.

Afin de préserver et de développer un réseau connecté et fonctionnel, la Ville de Richmond a adopté, en 2015, sa stratégie de gestion du réseau écologique. Cette stratégie procure un cadre d'intervention qui oriente les décisions et qui s'intègre aux documents de planification locaux et régionaux.

Le réseau écologique comprend les zones naturelles et semi-naturelles, incluant les milieux terrestres, les milieux hydriques et riverains et les milieux marins. Les aires de grande superficie et de valeur écologique sont caractérisées, sans égard au régime de propriété, en fonction de leur qualité d'accueil de la faune et de la flore ainsi des services écologiques qu'ils procurent à l'ensemble des citoyens de la ville. De plus, en complément au réseau écologique, la Ville de Richmond a incorporé à son réseau différents éléments urbains, dont des ouvrages de gestion des eaux, des bassins de rétention, des parcs, des jardins communautaires, des toits verts, etc.

Environ 23 % de la superficie terrestre et aquatique totale de la ville sont intégrés au réseau écologique. Le réseau comprend 37 noyaux de conservation de 10 hectares et plus ainsi que 102 sites naturels et semi-naturels de 0,25 à 10 hectares reliés par 84 corridors écologiques d'une largeur minimale de 30 mètres. Les noyaux de conservation et les sites permettent de protéger 15,8 % du territoire de la ville de Richmond.



# 3. Et, plus près de nous ...

## La Trame verte et bleue de la grande région de Montréal

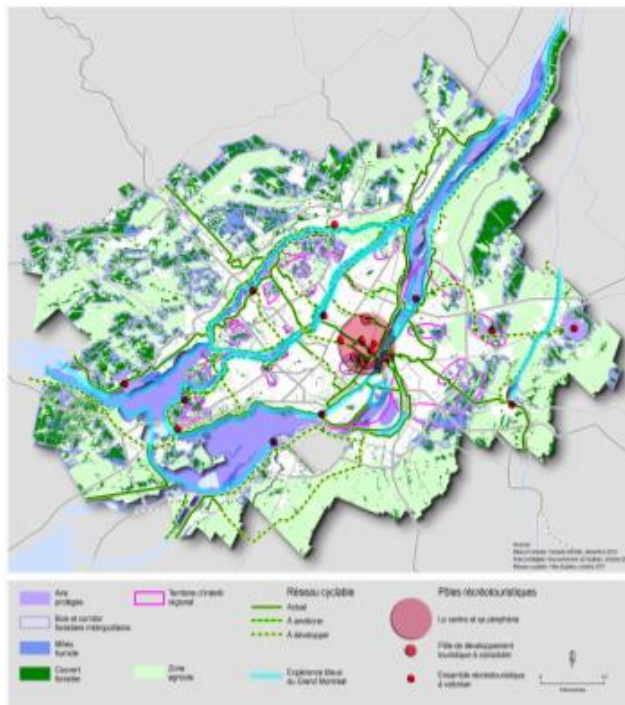
Communauté métropolitaine de Montréal propose la création de la Trame verte et bleue, un réseau structuré de milieux naturels aménagés à des fins récréotouristiques dans une perspective intégrée et globale grâce à la réalisation d'initiatives locales à l'échelle de la grande région de Montréal.

Tout en contribuant aux objectifs de protection, la Trame verte et bleue permet de mettre en valeur les milieux naturels ainsi que les éléments du paysage et du patrimoine bâti qui constituent des symboles identitaires forts de la région.

Reposant sur les atouts naturels de la région, notamment les cours d'eau et les grands espaces verts, ce concept vise à multiplier les sites à proximité des quartiers résidentiels et commerciaux et à les relier afin d'en améliorer l'accès et d'en favoriser la fréquentation par les citoyens et les visiteurs.

La mise en place de la Trame verte et bleue encourage un aménagement durable du territoire métropolitain, qui se traduit notamment par le développement d'une masse critique d'attraits et de services, l'utilisation des services de transport en commun et l'implantation de réseaux cyclables et navigables.

La Trame verte et bleue contribue donc à améliorer la qualité de vie et l'environnement de la grande région de Montréal.



Carte conceptuelle de la Trame verte et bleue

[https://cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2019/02/C24\\_PMAD\\_Trame-verte-bleue\\_2011-12.pdf](https://cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2019/02/C24_PMAD_Trame-verte-bleue_2011-12.pdf)